

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EXPORT



N° de Téléphones directs du service Export

00 33 1 60 34 54 83

00 33 1 60 34 84 31

N° de Fax / Télécopie direct du Service Export

00 33 1 60 34 54 87



CONDITIONS GENERALES DE VENTE EXPORT COPYMIX

JANVIER 2014

Généralités

Nos produits et tarifs s'adressent exclusivement à des Professionnels de la Bureautique ayant un service technique agréé par un constructeur ou un prestataire qualifié pouvant intervenir sur leur clientèle. Les conditions ci-dessous indiquées sont réputées admises et connues de l'acheteur, toute demande de proforma et toute commande impliquent donc l'acceptation de celles-ci. Aucune clause contraire ne peut être opposée sauf acceptation préalable écrite de notre part. COPYMIX se réserve le droit de ne pas diffuser ses produits Génériques auprès de clients potentiels qui ne remplissent pas les critères définis ci-dessus.

Ouverture de compte

Une ouverture de compte pourra être effective sous réserve de la transmission par le client des éléments suivants :

- Papier à entête de votre société
- Extrait KBIS ou votre inscription portée au registre du commerce,
- RIB (relevé d'identité bancaire) comportant les codes IBAN complets
- Demande d'ouverture de compte dûment remplie et signée (cf. : formulaire d'ouverture de compte export disponible sur demande).

Commande

Toute commande confirmée (par fax, courrier, e-mail ou via le site web) auprès de COPYMIX est ferme et définitive. Une fois saisie la commande ne pourra faire l'objet d'aucune modification.

Aucune commande ne peut donner lieu à annulation de la part de l'acheteur, sauf accord exceptionnel et préalable de notre part. Les modifications ou annulations acceptées peuvent donner lieu, selon les cas, à perception d'un complément de prix ou à des frais d'annulation.

Frais de gestion : Le montant minimum de commande (hors les pièces détachées originales régies par des Conditions de Vente spécifiques) est de 200.00 Euros H.T. Toute commande inférieure à ce montant sera majorée de 23 Euros H.T.

Nos services peuvent faxer un accusé de réception de commande et indiquer des délais estimatifs en cas de reliquats. Puis sur demande du client, attendre le « BON POUR ACCORD » du client. Ainsi la commande ne sera expédiée qu'après réception de ce document paraphé du « BON POUR ACCORD ».

COPYMIX gère les reliquats. Si nos clients ne le souhaitent pas, ils doivent nous le préciser clairement sur leur bon de commande.

Une Proforma / Devis ne réserve pas les produits. Les reliquats ne sont jamais envoyés en port payé.

Conditions tarifaires et Documents Constructeurs

Tous nos prix sont établis Hors Taxes et s'entendent EX WORKS (prix départ entrepôts). En cas de vente TTC la tva est calculée au taux légal en vigueur.

Compte tenu des fluctuations des cours, tous les prix mentionnés au catalogue, ainsi que les prix spéciaux ou promotionnels, sont donnés à titre indicatif et ne peuvent constituer un engagement de notre part. Nous nous réservons le droit de les modifier sans aucun préavis. Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande sur un stock disponible. En cas d'indisponibilité ou de rupture d'un produit (de notre fait ou non) le prix est révisable sans aucun préavis.

Les volumes copies indiqués au catalogue ainsi que les compatibilités sont donnés uniquement à titre d'information et ne constituent pas un engagement de la part de la société COPYMIX.

Les brochures, documents et tarifs élaborés et émanant des fabricants/constructeurs ne sont pas contractuels.

Délais

Délais : En cas de retard ou d'impossibilité pour une raison ou une autre du Fabricant/Constructeur /Fournisseur lié à COPYMIX à maintenir les délais de livraison ou d'exécution d'une commande en cours, aucune obligation n'entraînera de notre part le versement d'une indemnité ou pénalité.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE EXPORT COPYMIX

JANVIER 2014

Enlèvement

Les enlèvements des colis de nos clients peuvent être effectués sur notre site de Pontault-Combault par le transitaire mandaté par ce dernier après enregistrement et préparation de la commande. Copymix se charge de contacter le Transitaire. La marchandise sera remise à celui-ci en contrepartie d'une signature du bon d'enlèvement du Transitaire. Les heures d'ouverture : (9h à 12h et de 13h30 à 17h00).

- Les clients doivent nous communiquer les coordonnées complètes de votre transporteur, transitaire agréé ou commissionnaire en douane que nous contacterons pour organiser l'enlèvement.
- Et de nous préciser le mode d'expédition : Voie aérienne, maritime, terrestre ou multimodale, colis postal, colis express ...

Nos horaires d'enlèvement sont :

Du lundi au Vendredi de 9 h00 à 12h30 et de 14 h00 à 17h00 (16h30 le vendredi).

Tout mode d'enlèvement préconisé par le client, frais et risques afférents, sont à sa charge.

Les emballages, conditionnements* et manutentions complémentaires spécifiques** qui nous seraient imposés sont à la charge de l'acheteur.

** Étant donné certaines réglementations spécifiques de la Poste et des Compagnies Aériennes, les conditions précitées sont valables pour les produits « dangereux » ou réglementés qui devront être emballés, facturés et expédiés séparément). Les frais d'emballages spéciaux sont à la charge du client.*

*** Le frais de manutention complémentaire ou cartonnages/palettes spécifiques feront l'objet d'un tarif qui sera répercuté sur la commande.*

Le service Export de COPYMIX peut organiser les expéditions en port payé : CIP ou CPT, DDU, DDP pour vous et faisons appel à des professionnels qui ont le meilleur rapport qualité / prix en ce domaine. Les copieurs, duplicopieurs, télécopieurs et autres machines ne peuvent faire l'objet de vente/expédition en FCA (Franco Transitaire).

Commande au comptoir

Les commandes au comptoir seront traitées exclusivement du lundi au vendredi* de 9h à 12h et sur Rendez-vous uniquement et 48 heures à l'avance (*fermeture vendredi 16h30).

Transfert de risque

Le transfert de risque prend effet à partir de la prise en charge de la livraison (sortie du site de Pontault-Combault). La livraison prend effet au moment de l'enlèvement par le client ou le transporteur. Il appartient à celui ci de vérifier la conformité et le bon état des produits livrés, afin d'émettre les réserves légales et de signifier si nécessaire, au transporteur et à la société COPYMIX, la nature des dommages par lettre recommandée avec accusé de réception sous 48H.

Réception des Marchandises

Nos clients ou leur transporteur (lors de l'enlèvement) doivent s'assurer du bon état des colis.

En prenant livraison des marchandises à destination finale, nos clients doivent également s'assurer du bon état des colis et même s'il est intact de l'extérieur il doivent impérativement ** :

- Émettre des réserves légales sur le bon de réception du transitaire ou transporteur local
- En cas de dommage, signifier immédiatement celui ci par lettre recommandée avec accusé de réception sous 48 heures, la nature détaillée des dommages , pertes ou avaries . Joindre photos, rapport huissier et assureur
- Prévenir par écrit COPYMIX sous 48 heures en joignant tous les éléments ci-dessus : si les expéditions ont été effectuées en port payé jusqu'à destination.

TRES IMPORTANT

** si le client n'émet pas des réserves sur le BON DE LIVRAISON, COPYMIX ne pourra générer de dossier de réclamation.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE EXPORT COPYMIX

JANVIER 2014

Utilisation, Réclamations, Retour produits

Il appartient au Client de prendre connaissance de l'ensemble des caractéristiques des Produits et de mettre en œuvre les procédures adaptées dans un environnement conforme, pour permettre la meilleure utilisation des Produits. COPYMIX ne garantit pas l'aptitude des Produits à effectuer toutes les tâches spécifiques de l'entreprise du client, ni l'atteinte des objectifs de celui-ci.

Défaut de marchandise :

Toute réclamation concernant les marchandises fournies, doit nous parvenir par fax, email recommandé ou lettre recommandée dans les 30 jours pour l'aérien et 90 jours pour le maritime, de leur réception dans le pays du client. Cette réclamation doit se référer au numéro et date de la facture d'achat (ou à défaut du bon de livraison), au numéro client, à la référence et la quantité de produit et en exposant les motifs de la demande. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération. Aucun retour marchandise ne sera accepté, sauf accord préalable par écrit de notre part et pour autant que la marchandise nous soit retournée en état neuf et dans son emballage d'origine. Les conditions et la procédure de retour seront communiquées au client ainsi qu'un numéro d'autorisation de retour (« RMA ») obtenu auprès de notre service client qui sera valable 10 jours ouvrés, devra être clairement mentionné sur l'emballage.

COPYMIX ne rembourse ni les frais à l'aller et au retour.

Erreur du fait du client :

Dans le cas d'une erreur commise par le client et relative au choix du produit, COPYMIX accepte, dans la mesure où les produits sont renvoyés en l'état d'origine, de reprendre le produit sous réserve d'en avoir été avisé par écrit dans les cinq (5) jours, date de facture COPYMIX. Il est à noter que le client accepte de prendre en charge les frais de gestion qui sont de dix pour cent (10%) de la valeur du ou des produits retournés. Tout retour d'une valeur inférieure ou égale à cinquante EUROS (50€) hors taxes ne sera pas repris. Nous portons à votre attention, toutefois, qu'aucun retour ne sera accepté sur une commande de produits adaptée aux besoins spécifiques du client et/ou nécessitant une cotation spéciale.

Erreur de facturation/livraison de la part de COPYMIX:

Toute réclamation concernant nos factures ou nos livraisons doit être portée à notre connaissance par fax, email recommandé ou lettre recommandée dans les 10 jours de leur réception. A défaut, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve. La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des marchandises livrées. Il pourra d'ailleurs être émis des factures partielles au fur et à mesure de la fourniture des marchandises. Le paiement des factures ne peut jamais être subordonné à l'installation ou à la mise en marche des appareils. Tout litige opposant le client à COPYMIX n'est en aucun cas suspensif du règlement de la partie non contestée de la facture.

Retours non acceptés :

Lorsque des produits auront été retournés sans l'accord express et préalable de COPYMIX, ils seront systématiquement refusés et renvoyés à l'expéditeur à ses frais. Dans cette hypothèse, la facture correspondante sera bien entendu payée à l'échéance. Les risques portant sur des produits retournés sans accord express et préalable de COPYMIX seront à la charge du client. Le présent article sera applicable dans les hypothèses de retours effectués hors délai (au delà de 10 jours) ou de retours de produits dont les emballages auront été ouverts ou de produits installés ou testés.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE EXPORT COPYMIX JANVIER 2014

Garanties

Pour toute demande de garantie, veuillez contacter nos services, seuls compétents pour apprécier les dispositions à prendre.

COPYMIX n'octroie comme garantie (vice de fabrication) sur les produits Originaux (Machines incluses) que celle attribuée par chaque constructeur et géré selon leurs procédures spécifiques de délégation de garantie.

Le client s'engage à renvoyer le coupon de garantie (qui accompagne certaines machines) au constructeur en courrier recommandé dans les meilleurs délais et d'en adresser à COPYMIX une photocopie du coupon de garantie. Sans ce coupon de garantie l'application de la garantie est inapplicable.

Les produits ayant une date de péremption doivent être obligatoirement utilisés bien avant la date indiquée sous peine de l'inapplicabilité de la garantie du fabricant.

De par sa qualité de professionnel, le client renonce expressément à l'application de la garantie légale tel que spécifiée à l'article 1641 et suivants du code civil.

COPYMIX commercialise également des produits génériques qui sont garantis par nos soins dans les mêmes conditions que les produits originaux avec les mêmes obligations que ceux-ci :

- Utiliser des Pièces détachées et consommables agréés par COPYMIX.
- Respecter les règles d'utilisation et de maintenance des machines préconisées par le constructeur

COPYMIX ne garantie pas la compatibilité de ses produits avec d'autres provenant d'autres fournisseurs.

Le client s'engage à fournir à la demande de COPYMIX toutes les informations nécessaires au traitement de la garantie.

Conditions de paiement

Seuls les clients qui bénéficient d'une couverture d'assurance crédit peuvent se voir autoriser un délai de paiement.

Ces conditions de paiement sont appréciées par nos soins et doivent vous être confirmées par écrit avant toute application. Elles seront révisées selon le degré d'activité de votre compte, et annulées au bout de 6 mois d'inactivité.

Nous nous réservons, dans certains cas (notamment en cas de non-respect des délais de recouvrement ou de paiement), le droit de remettre en cause nos conventions et d'exiger un paiement au moment de la commande ou de la livraison.

Tout report d'échéance doit être sollicité au moment de la commande et accepté par Copymix par écrit. Le défaut de règlement de tout ou partie du prix de vente, à échéance fixée, nous donnera le droit d'exiger :

- Le paiement immédiat de toutes les sommes, même non échues dues à COPYMIX par l'acheteur au titre d'une quelconque vente de produit.
- Une indemnité forfaitaire de **46.00** Euros pour frais de traitement et le remboursement de tous les frais de contentieux.
- L'application de pénalités en cas de versement après la date de paiement figurant sur la facture d'un montant au moins égal à **TROIS FOIS** le taux d'intérêt légal en vertu de la loi du 31 décembre 1992 (**3% AVRIL 2009**)

De plus, en cas de retard de paiement, nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours.

Pour les commandes faisant l'objet d'un paiement par Lettre de Crédit (Crédit Documentaire) le minimum de commande est de **3800.00 € HT**.

Des frais de banques relatifs à certains modes de règlements peuvent appeler une participation de votre part. Ils vous seront spécifiés en conséquence.

Nous acceptons uniquement les Crédits Documentaires (lettre de Crédit Irrévocable et Confirmée) Les conditions vous seront communiquées lors de votre commande, si celle ci fait l'objet de ce mode de règlement.

Réserve de propriété

Les marchandises livrées demeurent la propriété de COPYMIX jusqu'au complet paiement de leur prix, frais annexes éventuels et taxes, conformément aux termes de la loi n° 80-335 du 12.05.80.

Le client s'engage à prendre toutes mesures pour empêcher la distraction, le nantissement ou la saisie des produits concernés. Il s'engage à les faire figurer sur une ligne distincte à l'actif du bilan et à faciliter leur identification dans ses stocks. Si le client revend les Produits avant d'en avoir acquitté le prix, il communique à COPYMIX les noms et adresses des sous acquéreurs, s'oblige à lui déléguer le prix dû par ceux-ci à due concurrence, et les avise de l'existence d'une clause de réserve de propriété au profit de COPYMIX et de ce que COPYMIX peut leur en demander paiement.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE EXPORT COPYMIX

JANVIER 2014

Limite de responsabilité

COPYMIX rappelle qu'elle est, en sa qualité de grossiste, l'intermédiaire entre le constructeur et le client, et qu'en conséquence, COPYMIX ne fournit aucune garantie contractuelle quant aux produits, hormis la garantie légale prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil. En conséquence, les produits vendus par COPYMIX sont garantis dans les conditions déterminées par le fabricant qui n'engagent que celui-ci. Elles seront communiquées à tout client qui en fait la demande écrite. Pour bénéficier de cette garantie, le client devra aviser immédiatement le service assistance, par tous moyens écrits, des désordres allégués. COPYMIX ne sera tenue à aucune indemnisation pour les dommages immatériels tels que perte de production, perte d'exploitation, perte de change, perte de données, préjudice financier ou commercial ou autres qui seraient la conséquence directe ou indirecte des dommages subis suite à l'utilisation ou à la défaillance des marchandises livrées.

Il est expressément convenu que la responsabilité de COPYMIX ne pourra en aucun cas être engagée à raison de dommages corporels, matériels ou commerciaux ou autres, causés directement ou indirectement à l'acheteur ou toute autre personne physique ou morale du fait des marchandises vendues ou toute intervention technique due à une cause liée au non respect des normes d'installation ou d'utilisation du matériel. Il appartient donc à l'acquéreur de souscrire toute police d'assurance qu'il jugera utile pour les risques ci-dessus.

En cas de disparition d'un constructeur ou éditeur (pour cessation d'activité, dissolution, procédure collective), COPYMIX n'assumera aucune responsabilité en matière de garantie sur les produits de ce constructeur ou éditeur qu'elle aura commercialisé auprès de ses clients. En tout état de cause, COPYMIX rappelle que le fait d'actionner la garantie ne saurait en aucun cas être un motif de non paiement de la facture correspondante, laquelle sera payée à l'échéance indiquée.

Le Client, ayant pris connaissance des caractéristiques techniques des Produits, a sous sa propre responsabilité, et en fonction de ses besoins tels qu'il les a déterminés, porté son choix sur les Produits faisant l'objet de sa commande.

Le Client définit, sous sa seule responsabilité, les configurations de matériel et de logiciels commandés auprès COPYMIX en fonction des besoins de son client. Ainsi COPYMIX ne garantit pas l'adéquation ou l'aptitude des Produits à servir ou répondre aux besoins du Client ou de son client et/ou à un usage déterminé ou particulier auquel ce dernier les destine.

En sa qualité de vendeur professionnel, le client est débiteur des obligations de conseils et d'informations destinés à éclairer complètement son client sur l'adéquation du matériel proposé et vendu à la spécificité des besoins de ce dernier. La mise en œuvre de ces obligations passe notamment mais non exclusivement par un usage approprié de la documentation fournie avec le matériel. Le client reconnaît être le seul responsable vis-à-vis de l'utilisateur final de l'obligation de conformité telle que définie par la Directive 1999/44/CE du 25 mai 1999. C'est en vertu de ces principes que le client s'engage à garantir COPYMIX contre toute action d'un client acquéreur d'un matériel et toute condamnation à son profit, ayant pour fondement un manquement à l'obligation de conformité telle que définie au présent article.

Contestation

Pour les DOM TOM et La Métropole, toutes les contestations relatives au présent contrat seront de la seule compétence du tribunal de Melun et nos clients, par le fait qu'ils traitent avec nous, acceptent cette attribution de juridiction sans aucune restriction, ni réserve. Pour les autres pays du monde : Les conventions et lois applicables sont régies par la convention de Rome du 19 juin 1980, la convention de la Haye du 15 juin 1955, la convention de Vienne du 11 avril 1980 et la convention de New York de 1958. Nos clients, par le fait qu'ils traitent avec nous, acceptent ces attributions de juridiction.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE EXPORT COPYMIX JANVIER 2014

PIECES DETACHEES ORIGINALES

ANNEXE AUX CONDITIONS GENERALES DE VENTE EXPORT

Conditions et prix :

LES PIECES DETACHEES D'ORIGINE SONT :

DES ARTICLES HORS CATALOGUE ET HORS SITE E-COMMERCE de COPYMIX FOURNIS A TITRE DE SERVICE et SUR COMMANDE FERME UNIQUEMENT.

- *COPYMIX NE STOCKE PAS CES ARTICLES A L'AVANCE et les commande chez le fabricant à réception.*
- *Les pièces détachées sont vendues sur commande ferme du client et du paiement* de celle-ci (sauf si le client est en compte * et bénéficie des modalités de paiement spécifiques).*
- **LE CLIENT DEVRA FOURNIR LA REFERENCE DE L'ARTICLE* A COPYMIX, AINSI QU'UNE DESCRIPTION SUCCINCTE (LIBELLE ET MODELE MACHINE ...).**

Nous recommandons à nos clients de passer des commandes séparées de ces articles sur un bon de commande à part, afin de les distinguer des produits vendus dans le catalogue COPYMIX. Ces articles seront facturés séparément.

* Pour les demandes de proformas et les commandes, COPYMIX ne prendra en compte que la référence fournie par le client et non la description et modèle de la machine.

REMISE possible : 16% pour 2200 € de commande en pièces détachées uniquement.

Le minimum de commande spécifique Pièces Détachées Originales est de 200 € HT. Les commandes inférieures à ce montant seront majorées de 23 €. HT pour les frais fixes administratifs.

Ces remises ne se cumulent pas avec les autres remises de COPYMIX (commandes des produits du catalogue si ceux-ci sont remisables mais en général le tarif Export est en prix Nets HT).

LES PRIX SONT MODIFIABLES SANS PREAVIS

Information Importante : Apres la prise en compte de la commande, le constructeur peut être amené à nous livrer une pièce sous une nouvelle réf. en remplacement de celle que notre client nous aurait initialement commandée (problèmes dus des remplacements ou évolutions constructeurs). Au cas où le prix de cette nouvelle référence serait substantiellement différent de celle initialement prévue :

COPYMIX fera de son mieux pour aviser le client mais en aucun cas le client ne pourra pas annuler sa commande.

Les annulations de commandes sont INTERDITES et les reliquats également, sauf si le constructeur nous avise que l'article est définitivement obsolète.

Retour des pièces : Pas de retour possible en cas d'erreur de commande sauf s'il y a erreur avérée de la part de COPYMIX. Ne pas effectuer de retour sans l'accord de COPYMIX (validation RMA).

GARANTIE :

COPYMIX répercutera les Conditions de Garantie et Procédures de chaque OEM (Constructeur) ou de la Société représentant la marque concernée.

** à titre indicatif les délais de livraison des fabricants chez COPYMIX (prenant effet à la date de la commande achats COPYMIX et si ceux-ci ont la pièce en stock en Europe) = (1 semaine environ).

COPYMIX ne peut pas savoir à l'avance si les fabricants ont la pièce en stock et ne connaît ni le poids ni le volume des pièces à l'avance.

De ce fait, il n'est pas possible de faire des cotations incluant des frais de port.

COPYMIX ne sera pas tenu responsable en cas de rupture de stock du fabricant ou arrêt de fabrication survenant après le bon pour accord de la commande.